

"Le secteur du BTP et de l'immobilier se digitalise... et se démocratise"

webcache.googleusercontent.com/search



[Close Lightbox](#)

le 13/09/2018 | [Logement](#), [Numérique](#)

Par Quentin Minvielle, co-fondateur de la start-up Kaliti.

« A l'heure du tout numérique, **la transformation digitale** touche de nombreux domaines de notre quotidien, de la commande et livraison de son déjeuner à la réservation de ses vacances. En quelques clics, nous avons accès à des services complets et faciles d'utilisation qui améliorent notre vie de tous les jours et **rendent les utilisateurs toujours plus fidèles au digital**.

Le secteur immobilier aussi se transforme dans ses process de chantiers mais également dans son rapport entre la technologie et l'humain. Secteur connu comme étant assez opaque, **souvent épinglé pour ses retards d'achèvement** et peu enclin au changement. L'arrivée du numérique favorise non seulement **un gain de productivité**, mais surtout une nouvelle interaction entre professionnels et clients particuliers. Plus question de seulement choisir un appartement sur plan et de venir chercher les clés à la livraison. Le collaboratif, déjà extrêmement présent dans la société civile, est arrivé dans le secteur immobilier et offre de nouvelles opportunités aux promoteurs.

La transformation de l'expérience de l'utilisateur grâce au numérique...

En quelques années, **nos habitudes de consommation** ont complètement évolué avec l'arrivée du numérique dans notre vie. Lorsque l'on veut réserver un taxi aujourd'hui, il suffit de cliquer sur son téléphone et une voiture arrive en 2 minutes devant sa porte. Ensuite on monte dans le véhicule et on obtient toutes les infos en temps réel sur son téléphone : prix, parcours, risque d'embouteillage, heure prévisionnelle d'arrivée etc. Après la course, notre satisfaction est mesurée, elle est primordiale. Pour commander un repas aujourd'hui, on clique sur son téléphone avec son application dédiée, on choisit son repas parmi des centaines de restaurants, en fonction de nos goûts, de la distance, de la note des autres clients. Lorsqu'on valide, on personnalise son menu, on obtient l'information du prix, des calories et de l'heure de livraison. Le repas est livré en quelques minutes et notre satisfaction est de nouveau évaluée.

Dans le domaine de l'immobilier le digital s'introduit aussi auprès du grand public et transforme la façon d'acheter un bien immobilier auprès d'un promoteur. **L'acquéreur est désormais impliqué dans les étapes clés** de la construction de son **futur logement** et peut suivre en quelques clics sur son smartphone **l'avancement des travaux** et obtenir des informations tout au long du chantier. Il peut également personnaliser ses options auprès du promoteur, suivre les appels de fonds, organiser ses visites, accéder à ses documents.

Après la remise des clés, l'acquéreur suit la vie de son bien grâce au **carnet numérique d'entretien** et effectue ses réclamations en ligne dans le cadre des garanties de SAV. C'est donc **toute l'expérience d'acquisition d'un bien dans le neuf qui est transformée et améliorée** pour apporter une grande transparence de l'information, une meilleure communication entre l'acquéreur, le promoteur et les entreprises de travaux. La **relation de confiance** qui se met en place aboutit à une réelle satisfaction pour l'utilisateur qui participe davantage aux différentes étapes du projet.

Ainsi l'immobilier suit cette transformation numérique dans laquelle l'utilisateur peut exiger une information précise, qualitative et en temps réel. La dématérialisation des processus permet de

confortable et sans temps perdu, ce qui rassure chaque acquéreur.

...Le tout en toute sécurité et confidentialité

Les secteurs du BTP et de l'immobilier ont été amenés à se poser les bonnes questions sur **la protection des données** puisque les intervenants des projets sont maintenant connectés quotidiennement à des outils numériques qui contiennent de nombreuses données personnelles ou professionnelles.

L'entrée en vigueur du **Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)** est donc tombée à point nommé en mai 2018. Il devenait essentiel de garantir la sécurité et la confidentialité des données récoltées.

C'est maintenant chose faite, la digitalisation du suivi des projets de construction est assurée avec un traitement confidentiel et sécurisé de toutes les données manipulées. Le Digital est un atout et sa principale contrainte que constituait le traitement des données sensibles est maintenant parfaitement cadrée. Le RGPD permet donc aux usagers de tirer parti de la valeur ajoutée des nouvelles technologies numériques sans limite dans un contexte tout à fait rassurant. »